

COMMUNE D'ANTOINGT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site de la commune.

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif 2021 a été voté le 6 avril 2022 par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Contexte et priorités du budget

La commune d'ANTOINGT fait partie de l'Agglo Pays d'Issoire depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'Agglo Pays d'Issoire a pris la compétence du périscolaire au 1^{er} janvier 2019 et l'Etat lui a donné celle de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Les priorités budgétaires prévues pour 2021 étaient :

- La réfection de la voirie : travaux prévus pour 2020 mais réalisés en 2021
- Elaboration du PAD (Programme d'Aménagement Durable) : Cette opération a été lancée au second semestre 2021
- Ecole numérique (acquisition d'un tableau numérique et d'ordinateurs performant) : réalisée durant les vacances scolaires de l'été 2021
- Rénovation de l'école (peinture des halls et remplacement des volets roulants) : réalisés durant les vacances scolaires de l'été 2021
- Rénovation de la fontaine : non réalisée mais reportée sur 2022

2- Ressources et charges de fonctionnement

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

- Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (EDF, assurance, entretien bâtiment et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).
- Les dépenses de personnel (salaires, charges, assurance du personnel).

Le personnel titulaire : 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe (20 h/semaine)
1 adjoint technique principal 2^{ème} classe (31h55/semaine)

1 adjoint d'animation 2^{ème} classe (31h80/semaine)

1 secrétaire de mairie (22 h/semaine)

Le personnel non titulaire : 1 adjoint administratif contractuel indiciaire pour la gérance de l'agence postale communale (12h/semaine)

1 agent recruté en octobre 2021 dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétence)

Les dépenses obligatoires (indemnités élus, frais de fonctionnement école, participation aux organismes de regroupement, subventions aux associations).

Les dépenses d'ordre (amortissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitres globaux :

- Les impôts (impôts locaux, taxe additionnelle de mutation).
- Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts)

Les résultats de clôture 2021 s'établissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
Chapitre	Réalisées 2021	Chapitre	Réalisées 2021
011-Charges à caractère général	47 614,17	013-Atténuation de charges	0,00
012-Charges de personnel	120 979,77	70-Produits serv.- domaines et ventes	82 894,74
014-Atténuation de produit	9 180,59	73-Impôts et taxes	144 823,79
65-Autres charges de gestion courante	83 799,71	74-Dotations et participations	67 271,35
66-Charges financières	0,00	75-Autres produits de gestion courante	953,32
67-Charges exceptionnelles (transfert excédent assainissement à l'Agglo "Pays d'Issoire)	0,00	76-Produits financiers	2,40
022-Dépenses imprévues	0,00	77-Produits exceptionnels	1 968,85
042-Opérations de transfert entre sections	17 831,10	042-Opérations de transfert entre sections	11 646,70
		Excédent fonctionnement précédent	98 453,02
Total dépenses exploitation	279 405,34	Total recettes exploitation + Excédent 2020	408 014,07

3-La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique la notion de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Opérations	Réalisé 2021	Opérations	Réalisé 2021
11-Matériels d'entretien voirie	7 199,29	11-Matériels d'entretien voirie	2 805,19
12-Mobiliers locaux publics	6 229,19	12-Mobiliers locaux publics	0,00
1902-Trvx de voirie (le Penthier, Pré-David, rue des Sapins)	25 355,40	1902-Trvx de voirie (le Penthier, Pré-David, rue des Sapins)	10 735,00
1903-Réfection chemin d'Avigny	23 900,16	1903-Réfection chemin d'Avigny	0,00
201-Réfection registre délibérations	1 112,52	201-Réfection registre délibérations	0,00
202-PAD	8 145,00	202-PAD	0,00
203-Mise à jour documents et gestion cimetièrre		203-Mise à jour documents et gestion cimetièrre	0,00
204-Achat véhicule	23 300,00	204-Achat véhicule	9 741,00
211-Ecole numérique	4 799,99	211-Ecole numérique	1 759,00
212-Travaux fontaine	0	212-Travaux fontaine	0,00
213- Travaux écoles	11 931,67	213- Travaux écoles	0,00
214- Alimentation BTS Route du Moulin MAZERAT	945,00	214- Alimentation BTS Route du Moulin MAZERAT	0,00
040-Opérations d'ordre	11 646,70	040-Opérations d'ordre	4 653,00
OFI-Opérations financières	0,00	OFI-Opérations financières (dont excédent 2020 reporté)	214 319,03
Total dépenses investissement	124 564,92	Total recettes investissement	244 012,22

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur les structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection de la voirie, à la réfection des réseaux...).

Les principales dépenses et recettes de la section :

Les opérations financières en recettes d'investissement regroupent l'excédent 2020 (194 120,65 €), l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement.